



# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la motion  
Mme Jessica Ruedin : COVID-19 : relance de l'économie local et urbanisme tactique

Président : Tal Luder (UDC)  
Membres : Charlotte Chevallier (SOC)  
Mathias Ekah (SOC)  
Carola Fastiggi (ML)  
Claude-Pascal Gay (PLR) Absent(e) excusé(e)  
Michel Posternak (PLR)  
Benoît Ruchet (PLR)  
Jessica Ruedin (Les Verts)  
Ganes Thiyagaraja (SOC)  
Bernard Tschopp (PLR) Absent(e) excusé(e)

Séance tenue le 8 juillet à 20 h, à la buvette du stade de la Saussaz, Route de Plan Chailly, 1816 Montreux.

### Représentation municipale

M. Jean-Baptiste PIEMONTESE (Municipal Economie, Culture et Tourisme ECT)  
M. Pascal FRIEDEMANN (Chef du développement économique, culturel et touristique ECT)

### Préambule

La présidence de la commission est remise en jeu par le premier membre désigné ; elle n'est pas demandée, M. Tal LUDER fonctionne en tant que président-rapporteur.

Il n'y a pas de déclaration d'intérêts. Le président propose de donner la parole à la motionnaire, puis à la municipalité et enfin de passer à la discussion générale si nécessaire ; la commission approuve cette façon de procéder.

Note : les termes "un commissaire" et "un membre" sont utilisés pour désigner indifféremment une femme ou un homme.

## **Propos de la motionnaire**

La motionnaire nous rappelle le but de sa motion (le développement complet peut être consulté dans le PV de la séance du conseil communal du 13 mai 2020, au point 10.2), soit en résumé :

- profiter de la crise sanitaire due à la COVID-19 pour permettre aux commerçants de redynamiser le centre-ville par la mise en place d'aménagements urbains temporaires.
- fermer certaines rues à la circulation, sauf pour les riverains et les transports publics (la rue du Pont et la rue de l'Eglise-Catholique sont citées en exemple) afin d'y favoriser la circulation piétonnière et la visibilité des commerces.
- encourager l'utilisation des transports publics, du vélo et de la marche à pied pour les petits trajets, afin d'éviter le report modal sur les véhicules privés ; mener une réflexion sur les possibilités d'encourager cet usage (p. ex. mettre en place des pistes cyclables temporaires sur certains axes, augmenter la subvention pour les abonnements des usagers des transports publics, ou offrir des masques aux détenteurs d'un abonnement annuel).
- étudier la possibilité d'éventuellement pérenniser certains de ces dispositifs temporaires, actuellement mis en place par des procédures facilitées par le canton, vu le contexte particulier dû à la crise sanitaire.

La motionnaire cite encore une idée ne faisant pas partie de son développement initial, à savoir supprimer une partie des places de parc sur le parking de la Salle Omnisport du Pierrier, afin d'y installer une plage temporaire. Mme RUEDIN ne propose pas de mesures concrètes, mais souhaite plutôt inviter la municipalité à oser et tenter de réaliser certaines de ces propositions, afin de conclure à leur pertinence et à la possibilité de pérenniser ces dernières. La motionnaire reconnaît que la municipalité n'a pas attendu le dépôt de cette motion pour agir, et que certaines mesures ont déjà été prises.

## **Propos de la municipalité**

M. PIEMONTESE déclare que dans le cadre de son mandat de président intercommunal de la taxe de séjour (TSI), à la mi-avril (2020), la question des conséquences de l'annulation des festivals et des manifestations occupait déjà le comité de la TSI ; il s'agissait alors de mener une réflexion concernant l'accueil des touristes suisses (en particulier des suisses allemands), les frontières étant à ce moment-là fermées pour la plupart.

Profitant de la présence de la plupart des patrons et acteurs économiques de la région (festivals, hôteliers, restaurateurs, transports publics, etc.) 14 groupes de travail furent créés afin de proposer des mesures concrètes. Afin de fédérer les décisions et la communication, l'association Montreux A.Live fut fondée. Rapidement, différentes mesures et concepts sont proposés, dont :

- gratuité de la Riviera Card pour les hôtes séjournant à Montreux (réf. <https://www.montreuxriviera.com/fr/Z12398/montreux-riviera-card>)
- mise en place du concept des terrasses temporaires, proposition faite par le groupe de travail ASCONA (en référence à la ville du même nom qui rend accessible en été tout le

bord du lac, en fermant certaines rues à la circulation et en y installant des terrasses temporaires). À noter que cette prestation concerne tout le territoire de la commune et non pas uniquement la Grand-Rue.

- communication sous la bannière “Dolce Riviera” (Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey) afin de mettre en avant le cadre exceptionnel de Montreux et de son bord du lac, par la création d’espaces de détente respectant les mesures de distanciation.
- le montage de decks (terrasses temporaires construite au bord du lac, par-dessus les enrochements ou au ras de l’eau) dont le respect du matériel mis à disposition (transats, mobilier, etc.) et les horaires d’accès sera assuré par un responsable désigné.
- fermeture à la circulation (exception faite pour les riverains et les transports publics) de la rue du Pont pour 2 dimanches à l’essai, suite à la demande de l’Association de la Vieille-Ville de Montreux.

Une partie du projet d'aménagement de l'espace urbain, de la réduction du trafic sur la Grand-Rue et de l'accès facilité au lac, font partie du projet (refusé à l'époque et en attente depuis) du réaménagement des quais de la Rouvenaz.

La municipalité a pu profiter des facilités administratives actuellement accordées par le canton, afin de pouvoir expérimenter différents concepts qui, sans cela, auraient demandé des autorisations parfois compliquées à obtenir, et des procédures, pour certaines, lourdes à suivre. S'ajoute à cela les effets parfois inattendus de la mise en place d'une installation qui draine, non pas de nouveaux clients de l'extérieur comme attendu, mais qui déplace les clients locaux vers ces nouvelles attractions ; cela peut péjorer certains commerces qui ne sont pas aussi bien lotis que d'autres (avenue des Alpes par rapport à la Grand-Rue).

Une réflexion est menée afin de proposer la création d'une zone verticale piétonne partant de la place de la gare et se prolongeant jusqu'à la Grand-Rue. D'autres modifications du trafic des transports publics et d'aménagement de zones spécifiques (notamment autour de la place de la Paix et de la rue de l'Eglise-Catholique) pourraient aboutir et ainsi partiellement répondre au postulat de M. Florian CHIARADIA (Les Verts) “ Pour un centre-ville convivial ” (2016) ; il ne faut cependant pas négliger le fait que cela passera par la suppression d'un certain nombre de places de parcage, et/ou de la limitation de l'accès aux véhicules privés à certaines zones.

M. PIEMONTESE relève que, si la période que nous traversons actuellement est propice aux essais, il est toutefois important de progresser par étapes, de corriger, et d'avoir le support de la population et des commerçants. Autre point important à ses yeux, il faut avoir une vision de ce que l'on veut obtenir et mettre en place, et s'y tenir.

Le shopping est cité comme exemple : il s'agirait d'inciter les touristes et les habitants à faire leurs achats en ayant une possibilité de parcage à proximité, mais aussi de flâner un peu, se rencontrer, se restaurer... cela va dans le sens du concept “Dolce Riviera”.

Un des buts de la municipalité étant d'augmenter globalement la qualité de l'accueil touristique à Montreux, certaines de ces actions pourraient être pérennisées et faire partie d'un dispositif annuel récurrent.

## Discussion générale

Le président de la commission demande à la motionnaire si, suite à ces propos, elle souhaite répondre à M. PIEMONTESE ou modifier sa motion ; tel n'est pas le cas. Mme RUEDIN déclare qu'elle est positivement surprise et satisfaite par ce qui a déjà été entrepris et mis en place, et que cette motion a toute sa raison d'être afin de permettre à la municipalité de rendre un rapport sur les avantages et les inconvénients des mesures prises, et de confirmer lesquelles pourraient ou devraient être reconduites.

Un commissaire suggère de transformer la motion en postulat ; d'une part, la municipalité n'as pas attendu pour agir, et de l'autre, certaines mesures proposées touchent directement le domaine de la mobilité douce et non pas la problématique de la COVID-19. Il n'est par ailleurs pas certain que la majorité de la population adhère à certaines interdictions de circuler proposées. La municipalité doit être libre de rendre ultérieurement un rapport synthétisant ce qui a été entrepris, et ce qui aura déjà répondu à une partie des demandes de la motionnaire. Plusieurs membres de la commission sont du même avis et appuient la proposition.

La suppression éventuelle de places de parc inquiète un membre ; si celles-ci venaient à disparaître, il y aurait-il des mesures compensatoires ?

Il est répondu que les places concernées ne sont pas situées dans des zones réservées aux riverains (macaron de stationnement), les habitants ne seront donc pas, ou très peu pénalisés par ces suppressions. À noter que la commune dispose de plus de 1'000 places de stationnement en ouvrage (parkings bâtis ou en surface), et hormis durant certaines manifestations importantes, le stationnement n'est pas un problème majeur à Montreux.

M. PIEMONTESE ajoute qu'il faut se positionner sur le genre d'achat que l'on veut proposer à Montreux ; l'incitation à flâner, se rencontrer, se restaurer pendant que l'on effectue ses achats fait partie du concept "Dolce Riviera" que la municipalité veut promouvoir. Différentes mesures d'accompagnement sont à l'étude afin de rallier les commerçants à ce concept (service de livraison facilité par exemple). Pour ceux qui préfèrent se déplacer avec leur véhicule et parquer à même les centres commerciaux, les communes environnantes proposent suffisamment de prestations de ce genre (p. ex. Vevey, Blonay, Villeneuve, Rennaz).

Mme RUEDIN précise que si certaines mesures proposées devaient être pérennisées, elles devraient passer par une mise à l'enquête et seraient susceptibles de faire l'objet d'oppositions ; la motion ne demande donc formellement aucune suppression définitive de places de stationnement. Ce commissaire demande qui a la compétence pour modifier les aménagement en rapport avec la mobilité douce ; n'est-ce pas exclusivement du ressort de l'ASR (Association Sécurité Riviera) ?

M. PIEMONTESE répond que du point de vue réglementaire oui, mais du point de vue politique, ce n'est pas forcément le cas. Certains aménagement ne sont tout simplement pas réalisables, car il n'y a pas de base légale sur laquelle s'appuyer. Un exemple typique est le passage de la Grand-Rue à 30 km /h ; un essai temporaire ne peut pas être légalement autorisé.

Plusieurs commissaires sont d'accord pour dire que la motion traitant de problématiques de natures différentes - la relance économique, l'ajout de pistes cyclables, les aménagements

pour la mobilité douce ou pour les piétons - il serait opportun de se concentrer sur les conséquences de la COVID-19, et de traiter la mobilité douce à part. Une partie de la commission pense que la motionnaire tente de faire passer une idée politique (réf. postulat de M. CHIARADA) en même temps que ses propositions ; cela ne convient pas à certains.

Suite à ces critiques et remarques de la part d'autres membres de la commission, Mme RUEDIN déclare en avoir pris bonne note, et accepte de transformer sa motion en postulat

### **Autres questions des commissaires**

Q : la demande d'extension de terrasse est-elle de la compétence du canton ou de la commune ?

R : l'autorisation d'extension est conditionnée par un permis de construire délivré par le canton, mais vu la situation actuelle, le canton facilite la démarche en délivrant le permis sans passer par la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) ; il n'y a donc pas de mise à l'enquête, ni d'opposition possible, ce qui raccourcit la procédure (1 semaine). La commune a profité de cette possibilité pour proposer rapidement une solution aux demandes d'extension.

Q : faut-il renouveler la demande d'extension de terrasse chaque année dans le cas où l'exploitant voudrait pérenniser sa construction ?

R : certains commerçants sont passés par une mise à l'enquête officielle pour une demande annuelle saisonnière ; pour ceux-ci, l'autorisation est reconduite automatiquement. Pour ceux qui ont pu bénéficier de la procédure facilitée, la municipalité communiquera aux restaurateurs concernés la décision du canton, sans doute d'ici la fin de l'année.

M. PIEMONTESE ne cache pas que pour sa part, la volonté de reconduire cette action chaque été fait partie de sa volonté d'améliorer l'accueil et l'attractivité de Montreux.

Il n'y a plus de demande de parole, la commission passe au vote, ensuite de quoi la séance est levée.

## **Conclusion**

La majorité de la commission recommande de prendre en considération la motion transformée en postulat.

6 oui, 1 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur  
Tal Luder (UDC)